Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général Maths + HGGSP, veuillez visiter :
bac-maths-hggsp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2026 • Métropole • Jour 1

Code sujet **26-HGGSPJ1ME1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Dissertation au choix parmi deux sujets
2 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de documents — Les États-Unis et la question environnementale
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

10 points

Dissertation au choix parmi deux sujets

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 2

> Traiter, au choix, ce sujet de dissertation et préciser sur la copie le numéro du sujet choisi : Les acteurs de la construction des mémoires.

Sujet 1 — Les acteurs de la construction des mémoires

Introduction. Une mémoire est la manière dont des individus ou des groupes se souviennent du passé, lui donnent un sens et le transmettent. Elle est sélective, plurielle et évolutive : elle ne se confond donc pas avec l'histoire, démarche critique qui confronte les sources et cherche à établir des faits. Parler de « construction » invite à étudier les acteurs qui font émerger des souvenirs, les diffusent, les encadrent ou les contestent. Les témoins et les groupes concernés jouent un rôle essentiel, mais ils ne sont pas seuls : États, historiens, associations, médias, artistes et institutions internationales interviennent également. **Comment ces différents acteurs construisent-ils les mémoires, et comment leurs interventions peuvent-elles les faire évoluer ou les mettre en conflit ?** On montrera d'abord que les mémoires naissent de l'expérience et de l'action des groupes concernés, puis que les pouvoirs publics et les institutions contribuent à les organiser et à les transmettre, avant d'étudier le rôle des médiateurs et les débats suscités par ces constructions.

I. Les témoins et les groupes concernés font émerger des mémoires plurielles.

Les premiers acteurs de la mémoire sont les personnes qui ont vécu les événements et celles qui en subissent les conséquences. Leurs souvenirs, leurs récits et leurs silences alimentent une mémoire vécue, souvent transmise dans les familles et les communautés. Les anciens combattants de la Première Guerre mondiale, par exemple, ont contribué à faire reconnaître le deuil des soldats et l'expérience combattante. Les monuments aux morts érigés après 1918 donnent une visibilité publique à ce deuil collectif, tout en proposant une représentation souvent unificatrice du sacrifice national.

Les victimes et leurs descendants peuvent aussi s'organiser pour faire reconnaître une expérience longtemps marginalisée. Après la Seconde Guerre mondiale, les anciens déportés, les résistants et leurs associations entretiennent le souvenir des persécutions et de la lutte contre l'occupant. Mais une mémoire nationale unifiée tend parfois à laisser au second plan la diversité des expériences, notamment celle des victimes juives de la persécution et de la politique d'extermination. À partir des années 1970, les témoignages de survivants, les mobilisations associatives et les travaux d'historiens contribuent à donner une place plus importante à la mémoire de la Shoah. Le procès de Klaus Barbie à Lyon, en 1987, donne également une place publique importante aux témoignages des victimes.

Les mémoires sont donc multiples, parce que les groupes n'ont ni vécu ni interprété les événements de la même manière. La guerre d'Algérie en fournit un exemple : anciens combattants français, appelés, harkis, pieds-noirs, immigrés algériens et anciens membres du mouvement indépendantiste portent des expériences et des souvenirs différents. Le conflit s'achève en 1962, mais sa mémoire demeure longtemps divisée et inégalement reconnue. Les associations et les familles peuvent demander que des événements, des souffrances ou des responsabilités soient nommés. Toutefois, l'expérience vécue ne suffit pas à fixer une mémoire commune : sa reconnaissance dépend aussi des rapports de force et de l'intervention d'autres acteurs.

II. Les États et les institutions encadrent les mémoires, les reconnaissent ou les orientent.

Les pouvoirs publics disposent de moyens importants pour donner une visibilité à une mémoire : commémorations, monuments, programmes scolaires, noms de rues, cérémonies et déclarations officielles. Ils peuvent ainsi contribuer à un récit national. En France, après 1945, le pouvoir gaullien met en avant la Résistance et la continuité de la République. Ce récit participe à la reconstruction du pays, mais il ne rend pas pleinement compte de la diversité des attitudes sous le régime de Vichy. L'historien américain Robert Paxton, dans *La France de Vichy*, publié en 1973, contribue à renouveler l'interprétation de la collaboration et du rôle de l'État français. Son travail illustre la capacité de la recherche historique à interroger un récit mémoriel dominant.

Les reconnaissances officielles peuvent ensuite modifier le cadre de la mémoire publique. Le 16 juillet 1995, le président Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'État français dans la rafle du Vélodrome d'Hiver et la déportation des Juifs de France. Cette déclaration marque une étape importante dans la reconnaissance officielle des responsabilités de Vichy. Concernant l'esclavage et la traite, la loi Taubira du 21 mai 2001 reconnaît la traite négrière et l'esclavage comme crimes contre l'humanité. À propos de la guerre d'Algérie, la loi du 18 octobre 1999 adopte officiellement l'expression « guerre d'Algérie » pour désigner le conflit, longtemps nommé notamment « événements d'Algérie » dans les textes officiels français. Ces décisions ne font pas disparaître les désaccords, mais elles changent les termes dans lesquels le passé peut être discuté et commémoré.

Les institutions peuvent cependant devenir des objets de controverse lorsqu'elles semblent imposer une interprétation du passé. Les lois mémorielles, les choix de dates commémoratives et les programmes scolaires suscitent des débats sur la frontière entre reconnaissance politique et travail historique. L'État n'est donc pas le seul arbitre de la mémoire : ses décisions sont discutées par les historiens, les associations, les citoyens et les groupes concernés.

III. Historiens, médias, artistes et institutions transnationales renouvellent et confrontent les mémoires.

Les historiens étudient les traces du passé, confrontent les témoignages aux archives et replacent les événements dans leur contexte. Ils ne produisent pas une mémoire collective unique, mais leurs recherches peuvent corriger des interprétations établies et rendre audibles des expériences négligées. Les témoignages sont précieux pour comprendre le vécu, mais ils sont aussi marqués par le temps, la mémoire individuelle et les conditions dans lesquelles ils sont recueillis : leur mise en perspective critique est donc indispensable.

Les médias et les œuvres culturelles donnent également une large diffusion aux représentations du passé. Livres, films, documentaires, expositions et œuvres artistiques rendent accessibles des événements à des publics qui ne les ont pas vécus. Ils contribuent à la transmission, mais leurs choix de personnages, d'images et de récits peuvent aussi simplifier ou dramatiser l'histoire. Les procès, quant à eux, établissent des responsabilités pénales individuelles selon des règles de droit ; ils participent à la reconnaissance publique des crimes, sans se substituer au travail des historiens ni résoudre toutes les divergences mémorielles.

Enfin, certaines mémoires dépassent les cadres nationaux. Le Tribunal militaire international de Nuremberg, en 1945-1946, juge les principaux dirigeants nazis et contribue à établir publiquement la réalité de crimes commis pendant la guerre. En Afrique du Sud, la Commission vérité et réconciliation, mise en place après la fin de l'apartheid, organise à partir de 1996 des auditions et des procédures destinées à éclairer les violences du régime et à favoriser une sortie pacifique de la transition. Ces expériences montrent que les institutions peuvent organiser la parole et la reconnaissance, mais aussi que leurs objectifs et leurs modalités influencent la mémoire produite.

Conclusion. La construction des mémoires résulte de l'action conjointe d'acteurs nombreux : témoins, victimes et descendants font entendre des expériences singulières ; associations et groupes mobilisés réclament reconnaissance et transmission ; États et institutions organisent les commémorations et peuvent

reconnaître des responsabilités ; historiens, médias, artistes et instances judiciaires ou internationales contribuent à diffuser, examiner ou encadrer les récits. Ces interventions ne produisent pas mécaniquement une mémoire consensuelle : elles peuvent faire émerger des mémoires longtemps occultées, mais aussi provoquer des conflits d'interprétation. La mémoire demeure ainsi une construction collective, mouvante et disputée, que le travail critique de l'histoire aide à comprendre sans la réduire à un récit unique.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** Les mémoires sont construites par l'interaction de témoins et de groupes concernés, d'associations, d'États et d'institutions, ainsi que d'historiens, de médias et d'artistes. Ces acteurs transmettent, reconnaissent, organisent ou contestent des souvenirs. Leurs interventions font évoluer les mémoires, sans nécessairement supprimer leur pluralité ni leurs conflits ; le travail critique de l'histoire permet de confronter les récits aux sources. Le sujet propose deux choix : une seule dissertation est à traiter à l'examen.

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 2

> Traiter, au choix, ce sujet de dissertation et préciser sur la copie le numéro du sujet choisi : Les évolutions des formes de la guerre du XVIIIe siècle à nos jours.

Sujet 2 — Les évolutions des formes de la guerre du XVIII^{e} siècle à nos jours

Introduction. La guerre est un affrontement armé organisé entre des adversaires politiques. Ses formes désignent notamment les acteurs qui combattent, les moyens employés, l'échelle de la mobilisation et les manières de conduire les opérations. Du XVIII^{e} siècle à nos jours, les transformations des États, des sociétés et des techniques ont profondément modifié la guerre. Cependant, ces changements ne suivent pas une évolution linéaire : les guerres conventionnelles entre États persistent tandis que se développent des conflits révolutionnaires, irréguliers, nucléaires ou hybrides. **Comment les formes de la guerre se transforment-elles du XVIII^{e} siècle à nos jours, et quelles continuités subsistent derrière ces mutations ?** On étudiera d'abord la guerre principalement menée par des armées d'État et sa transformation en guerre de masse, puis les guerres totales et l'âge nucléaire, avant d'analyser la diversification contemporaine des acteurs et des modes de combat.

I. Du XVIII^{e} siècle aux guerres napoléoniennes : des armées d'État à la mobilisation nationale.

Au XVIII^{e} siècle, les guerres sont principalement conduites par des États et leurs armées régulières. Les souverains disposent de soldats professionnels, recrutés ou enrôlés, et la conduite des opérations relève de pouvoirs politiques et de commandements militaires. Les combats mettent en jeu des armées organisées, des sièges et des batailles, même si les populations civiles peuvent en subir les conséquences. Les conflits demeurent liés aux objectifs des États et aux ressources qu'ils peuvent mobiliser.

La Révolution française transforme cette relation entre guerre, armée et population. En 1793, la levée en masse mobilise les citoyens pour défendre la République menacée. La guerre prend une dimension nationale et idéologique : elle ne concerne plus seulement les armées d'un souverain, mais engage la nation et une mobilisation beaucoup plus large. Les guerres de la Révolution puis de l'Empire, jusqu'à la défaite de Napoléon à Waterloo en 1815, étendent cette mobilisation à l'échelle européenne. Cette évolution annonce la guerre de masse, sans faire disparaître les armées régulières ni les objectifs politiques des États.

Au XIX^{e} siècle, l'industrialisation transforme progressivement l'armement, les transports et la logistique. La production en série, le chemin de fer et le télégraphe facilitent le déplacement, le ravitaillement et la coordination des troupes. La guerre de Sécession aux États-Unis, de 1861 à 1865, illustre l'ampleur que

peut prendre la mobilisation des sociétés et des ressources, ainsi que les effets des progrès techniques. La guerre demeure toutefois un affrontement armé entre pouvoirs politiques et forces organisées.

II. Des deux guerres mondiales à la guerre froide : guerre totale, puis dissuasion nucléaire et conflits indirects.

La Première Guerre mondiale, de 1914 à 1918, constitue une guerre de masse et une guerre totale : les États mobilisent soldats, économie, industrie et population. Le front occidental connaît une guerre de position, notamment dans les tranchées, où l'artillerie, les mitrailleuses et les nouveaux moyens de combat causent des pertes considérables. L'arrière est lui aussi engagé par la production, la propagande et les restrictions. Les civils sont touchés par les combats, les occupations et les pénuries. L'intensification des moyens de destruction modifie donc à la fois le champ de bataille et la place des sociétés dans la guerre.

La Seconde Guerre mondiale, de 1939 à 1945, pousse plus loin cette logique. Les opérations combinent guerre terrestre, aérienne et maritime, bombardements de villes, occupation et extermination. Le régime nazi met en œuvre le génocide des Juifs d'Europe, tandis que la guerre frappe massivement les civils. Son terme est marqué par les bombardements atomiques américains d'Hiroshima et de Nagasaki, en août 1945. L'arme nucléaire ouvre une nouvelle période : entre les États-Unis et l'URSS, la possibilité d'une destruction réciproque contribue à la dissuasion et limite l'affrontement militaire direct entre les deux superpuissances.

La guerre froide ne signifie cependant pas la disparition de la guerre. Les deux blocs soutiennent des camps opposés dans des conflits dits périphériques ou indirects. La guerre de Corée, de 1950 à 1953, oppose notamment la Corée du Nord, soutenue par la Chine et l'URSS, à la Corée du Sud, appuyée par une coalition conduite par les États-Unis sous mandat de l'ONU. Les guerres de décolonisation montrent également la place de conflits asymétriques opposant des armées régulières à des mouvements indépendantistes qui recourent à la guérilla. La guerre d'Algérie, de 1954 à 1962, associe ainsi opérations de l'armée française, actions du FLN et violences touchant les populations civiles. Au Vietnam, l'intervention américaine se développe dans le cadre de la guerre froide et s'achève par le retrait des États-Unis en 1973, puis par la prise de Saïgon par les forces nord-vietnamiennes en 1975.

III. Depuis la fin de la guerre froide : diversification des acteurs et des modes de confrontation.

La fin de la guerre froide ne met pas fin aux guerres interétatiques. La guerre du Golfe de 1990-1991 oppose l'Irak à une coalition internationale conduite par les États-Unis après l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990. Elle met en évidence la puissance des moyens aériens, des technologies de renseignement et des armes de précision. Mais les conflits contemporains ne prennent pas tous cette forme : guerres civiles, insurrections et affrontements asymétriques se poursuivent, avec des acteurs non étatiques capables de résister à des armées bien plus puissantes.

Les attentats du 11 septembre 2001, perpétrés par Al-Qaïda aux États-Unis, favorisent une « guerre contre le terrorisme » qui ne se réduit pas à un conflit entre États. Les interventions en Afghanistan à partir de 2001 puis en Irak en 2003 s'inscrivent dans cette séquence, tandis que des groupes armés non étatiques poursuivent des combats irréguliers. Ces situations rendent plus difficile la distinction entre combattants et civils, et posent des problèmes de durée, de contrôle territorial et de sortie de guerre.

Les formes de la guerre s'étendent aussi aux espaces numériques et informationnels. Cyberattaques, désinformation et pressions économiques peuvent accompagner des opérations militaires ou les précéder. L'expression « guerre hybride » désigne l'association de moyens militaires conventionnels et de procédés indirects ou non militaires ; elle ne signifie pas que toute rivalité politique constitue une guerre. Les drones et les systèmes de surveillance modifient également les pratiques de combat sans abolir le rôle des soldats, des armées et du contrôle des territoires.

L’invasion à grande échelle de l’Ukraine par la Russie, déclenchée le 24 février 2022, rappelle enfin la persistance de la guerre conventionnelle interétatique en Europe. Le conflit combine combats terrestres, frappes de missiles, drones, opérations d’information et soutien extérieur à l’Ukraine. Il montre que les formes anciennes et nouvelles ne se remplacent pas simplement : un affrontement entre armées étatiques peut intégrer des technologies et des modes d’action contemporains.

Conclusion. Depuis le XVIII^{e} siècle, la guerre est passée d’affrontements conduits principalement par des armées d’État à des mobilisations nationales et industrielles, puis à des guerres totales dont les civils sont des cibles et des victimes majeures. Après 1945, la dissuasion nucléaire limite l’affrontement direct entre superpuissances sans supprimer les guerres, notamment indirectes et de décolonisation. Depuis la fin de la guerre froide, les conflits associent des formes conventionnelles, des combats asymétriques et des moyens numériques ou informationnels. La transformation des techniques et des acteurs est donc considérable, mais les États, les armées, les objectifs politiques et la violence armée restent au cœur des guerres contemporaines.

RÉPONSE À RETENIR

Réponse : Les formes de la guerre évoluent des armées régulières du XVIII^{e} siècle vers les mobilisations nationales, industrielles et totales des XIX^{e} et XX^{e} siècles, puis vers un monde marqué par la dissuasion nucléaire et des conflits indirects. Depuis la fin de la guerre froide, les guerres combinent affrontements interétatiques persistants, conflits asymétriques et moyens numériques ou informationnels. Ces mutations n’effacent pas les continuités : les États, les armées et la recherche d’objectifs politiques demeurent essentiels. Le sujet propose deux choix : une seule dissertation est à traiter à l’examen.

Étude critique de documents

10 points

Les États-Unis et la question environnementale

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous aidant de vos connaissances, vous expliquerez le rapport des États-Unis à l'environnement entre protection et exploitation.

Démarche et problématique. Il faut confronter les deux documents : le premier est un texte présidentiel qui expose une prise de conscience et une volonté d'action en 1965 ; le second montre l'évolution de longue durée des émissions territoriales de CO_2 fossile par habitant aux États-Unis. La problématique reprend la consigne : *quel rapport les États-Unis entretiennent-ils avec l'environnement entre protection et exploitation ?*

Plan argumenté. On montrera d'abord que la protection de l'environnement devient une préoccupation publique et donne lieu à des politiques. On expliquera ensuite que l'exploitation des ressources et la consommation d'énergies fossiles demeurent profondément inscrites dans le développement américain. Enfin, on mettra en évidence les résultats ambivalents et les limites des documents pour comprendre cette tension.

Rédaction.

Le rapport des États-Unis à l'environnement est marqué par une tension durable : le pays a progressivement adopté des mesures de protection, mais son développement repose aussi sur une exploitation intense des ressources et une consommation importante d'énergies fossiles. Les deux documents éclairent ces aspects à des échelles différentes. Le document 1 est la préface, rédigée par le président Lyndon B. Johnson à la Maison-Blanche le 5 novembre 1965, d'un rapport d'experts sur la pollution de l'environnement. Cette source politique officielle renseigne sur le diagnostic du président et les intentions d'action, mais ne permet pas de mesurer les résultats des politiques. Le document 2 est un graphique publié par Our World in Data en novembre 2025. Il représente les émissions fossiles de CO_2 produites sur le territoire des États-Unis, en tonnes par habitant, de 1800 à 2023. Il permet d'observer une évolution de longue durée, mais ne représente ni toutes les pressions environnementales ni les émissions associées aux biens importés.

La protection de l'environnement s'inscrit dans une histoire américaine ancienne, même si elle a longtemps coexisté avec la conquête et la mise en valeur des territoires. La création du parc national de Yellowstone en 1872 manifeste la volonté de préserver certains espaces remarquables. Au XX^{e} siècle, la prise en compte des pollutions associées à l'industrialisation, à l'urbanisation et à la motorisation s'affirme davantage. Le document 1 en témoigne explicitement. Johnson reconnaît que la technologie qui a rendu possible la prospérité américaine produit des déchets qui « polluent notre air » et « empoisonnent nos eaux ». Il associe l'aggravation du problème à la croissance de la population, à l'urbanisation et à l'industrialisation. La pollution est ainsi présentée comme une conséquence du modèle de développement, et non comme un accident isolé. Le président souligne également les risques pour la santé et l'alimentation : l'environnement devient une question de santé publique.

Cette reconnaissance s'accompagne d'un appel à l'action publique. Johnson demande d'intensifier la recherche, notamment sur la pollution des sols et les effets des polluants atmosphériques sur l'être humain, et de renforcer les compétences scientifiques et techniques. Il charge les départements et agences concernés d'examiner les recommandations et de lui rendre compte des moyens à mettre en œuvre. Le texte témoigne ainsi d'une intervention fédérale croissante et d'une volonté d'éclairer la décision par l'expertise. Il s'inscrit dans le développement des premières législations fédérales contre les pollutions : le Clean Air Act de 1963 et le Water Quality Act de 1965 précèdent le renforcement des politiques

environnementales à la fin des années 1960 et au début des années 1970. En 1970, l'Environmental Protection Agency (EPA) est créée et le Clean Air Act est renforcé ; en 1972, le Federal Water Pollution Control Act est profondément amendé, texte couramment désigné comme le Clean Water Act. La protection devient donc un domaine d'action fédérale, même si les compétences sont aussi exercées par les États fédérés et les collectivités.

Pourtant, le document 2 montre que cette prise de conscience ne met pas fin à l'exploitation des ressources fossiles. Les émissions par habitant, presque nulles au début de la période représentée, augmentent avec l'industrialisation. La hausse s'accélère à la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle. Après des fluctuations et un recul marqué dans les années 1930, elles remontent au milieu du XX^{e} siècle. Le graphique indique ensuite des niveaux élevés : les émissions dépassent 20 tonnes par habitant durant certaines périodes à partir des années 1970 et restent proches de ces niveaux autour des années 2000. Elles diminuent nettement dans la dernière partie de la série, pour atteindre environ 14 tonnes par habitant en 2023. Ces valeurs sont des lectures approximatives du graphique : il ne fournit pas de tableau de chiffres annuels. Sa définition précise que les émissions comptabilisées proviennent de la combustion de combustibles fossiles et de certains processus industriels, notamment la production de ciment et d'acier. La tendance témoigne du poids durable du charbon, du pétrole et du gaz dans l'économie américaine.

Cette dépendance s'explique par un modèle de développement fondé sur l'abondance énergétique, la puissance industrielle, les transports routiers et l'étalement urbain. La généralisation de l'automobile, les déplacements sur de longues distances, le transport de marchandises et l'usage des hydrocarbures pour produire de l'énergie entretiennent une forte consommation de combustibles fossiles. Les États-Unis disposent en outre d'importantes ressources en charbon, pétrole et gaz, dont l'exploitation soutient l'activité économique et l'approvisionnement énergétique. La hausse des émissions figurant dans le document 2 montre que les alertes politiques et les politiques de protection ne suffisent pas, à elles seules, à transformer rapidement les structures de production et de consommation. Les intérêts des secteurs énergétiques et industriels, les choix en matière de transport et les désaccords politiques rendent la transition conflictuelle.

La baisse visible depuis le milieu des années 2000 signale toutefois une inflexion, sans prouver que le modèle a été entièrement transformé. Elle peut être liée à différents facteurs, tels que les gains d'efficacité énergétique, le recul relatif du charbon au profit du gaz, le développement des énergies renouvelables, les normes et les transformations de l'économie. Le graphique ne permet cependant pas d'isoler le rôle de chacun de ces facteurs : il montre une évolution, mais n'en établit pas les causes. Des politiques fédérales récentes ont aussi cherché à accélérer la transition, notamment les investissements dans les énergies propres prévus par l'Inflation Reduction Act de 2022. Les choix environnementaux restent néanmoins changeants selon les administrations. À l'échelle internationale, les États-Unis ont rejoint l'accord de Paris en 2016, s'en sont retirés en 2020, puis y sont revenus en 2021. Ces changements illustrent la difficulté à concilier objectifs climatiques, intérêts économiques et choix politiques.

La confrontation des documents fait donc apparaître un écart entre la reconnaissance des dommages environnementaux et la persistance d'émissions élevées. Le document 1 est précieux pour étudier la manière dont le pouvoir fédéral formule le problème en 1965 et annonce une réponse par la recherche et l'administration. Toutefois, cette préface présidentielle expose un diagnostic et des intentions, non un bilan des mesures ni de leur efficacité. Le document 2 complète ce discours par une série de longue durée, mais ses limites doivent être prises en compte : il s'agit d'émissions territoriales de CO_2 fossile par habitant, et non des émissions totales du pays, de l'ensemble des gaz à effet de serre ou de l'empreinte carbone de la consommation américaine. Les émissions liées aux produits fabriqués à l'étranger puis importés ne sont pas attribuées au territoire américain. Enfin, le graphique ne renseigne pas sur d'autres enjeux comme la biodiversité, l'eau ou les pollutions locales. Il ne permet donc pas, à lui seul, de dresser un bilan global de la politique environnementale américaine.

En définitive, les États-Unis ont progressivement reconnu les effets de leur développement sur l'environnement et construit des instruments de protection, particulièrement à partir des années 1960 et 1970. Cependant, l'exploitation des ressources et la dépendance aux énergies fossiles ont longtemps maintenu des émissions de CO_2 par habitant très élevées. La baisse récente visible sur le graphique traduit une inflexion, mais ne supprime ni la dépendance énergétique ni les tensions entre protection, croissance et intérêts économiques. Le rapport américain à l'environnement est donc celui d'une protection réelle mais incomplète, constamment confrontée aux exigences et aux effets d'un modèle productif fortement consommateur de ressources.

Confrontation des documents

Document	Ce qu'il montre	Apport à la consigne	Limites
1 — Préface de Lyndon B. Johnson, 5 novembre 1965	Diagnostic d'une pollution liée à la prospérité, à l'urbanisation et à l'industrialisation ; appel à la recherche et à l'action des agences fédérales.	Montre la reconnaissance politique du problème et la volonté de renforcer la protection.	Préface présidentielle à un rapport d'experts : expose un diagnostic et des intentions, non les résultats des politiques.
2 — Our World in Data, données publiées en novembre 2025	Émissions territoriales de CO_2 fossile par habitant aux États-Unis, de 1800 à 2023 ; forte hausse sur le long terme, niveaux élevés puis baisse récente.	Mesure la persistance de la dépendance aux combustibles fossiles et met en évidence une inflexion récente.	Ne mesure ni les émissions liées aux importations, ni tous les gaz à effet de serre, ni l'ensemble des dommages environnementaux.

Le document 1 expose un diagnostic et une réponse politique envisagée ; le document 2 permet de les confronter à l'évolution des émissions.

RÉPONSE À RETENIR

Les documents révèlent un rapport ambivalent à l'environnement. En 1965, Lyndon B. Johnson reconnaît que l'industrialisation, l'urbanisation et la technologie qui fondent la prospérité américaine aggravent la pollution, et appelle à renforcer la recherche et l'action fédérale. Les politiques de protection se développent ensuite, mais le graphique montre la persistance d'émissions territoriales de CO_2 fossile par habitant très élevées, malgré leur baisse depuis le milieu des années 2000. Les États-Unis ont donc engagé des mesures de protection sans rompre rapidement avec un modèle fondé sur les énergies fossiles. Cette conclusion doit être nuancée : le graphique ne mesure ni l'ensemble des dommages environnementaux ni les émissions liées aux importations.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2026/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2026-metropole-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.